

CAHIER DES CHARGES DES COMPÉTITIONS CHAMPIONNAT REGIONAL DE DIFFICULTÉ INCLUS DANS LA COUPE RÉGIONALE JEUNE SENIOR VETERAN

Ce document a pour objectif de répartir les missions de chacun des acteurs dans l'organisation de la compétition. Il n'est pas exhaustif et s'appuie sur les [règles d'organisation fédérales](#).

Les règles du jeu 2020-21 seront appliquées.

Le championnat régional de difficulté est qualificatif pour le championnat de France jeune et senior. (Le championnat de France vétérans est en open) Il fait partie de la coupe régionale.

La Coupe Régionale Escalade est un circuit de compétitions réparties sur la région Auvergne-Rhône-Alpes tout au long de l'année.

L'objectif du circuit est de proposer des compétitions **de proximité à un niveau moins élevé que sur les compétitions nationales**.

Le circuit est ouvert à tous les compétiteurs (de la région et d'ailleurs) et principalement à ceux qui ne souhaitent pas systématiquement faire les déplacements sur les compétitions les plus éloignées du circuit national.

Le format de compétition proposé se veut attractif en proposant des **finales** aux compétiteurs qui n'y ont pas accès sur les compétitions nationales car le niveau est trop relevé. Nous souhaitons aussi contenter les compétiteurs moins forts par un format de qualification en mode **contest**, qui leur permet de grimper durant 3h sur de nombreux blocs/voies.

L'aspect sportif de la compétition se veut rigoureux :

- en apportant une attention particulière à des ouvertures exigeantes et formatrices,
- en respectant des horaires et un programme réaliste
- en proposant une équipe de jury formée

Néanmoins, les enjeux relatifs des opens régionaux doivent permettre d'accueillir les compétiteurs avec bienveillance et convivialité sans "(se) mettre la pression". La réciprocité envers les compétiteurs, les parents et les coachs est également à promouvoir.

Les catégories concernées par le **classement final de la Coupe Régionale** sont les **minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans**.

DATE

A définir selon le calendrier 2020-21

LIEU

A définir

ORGANISATEUR

A définir + Ligue FFME AURA

FORMAT DE COMPETITION

- Samedi : Cadet Junior Vétéran
- Dimanche : Minime Senior (surclassement possibles des cadets et juniors en séniors)
- 2 voies de qualifications flash, 1 demi-finale flash et une finale à vue. (ou 3 voies de qualif et finale à vue, en fonction des règles du jeu 2019-20)
- Démonstration des voies par les ouvreurs et/ou vidéo. Les voies sont ouvertes avec superposition d'itinéraires sur tous les tours ;
- Championnat régional réservé aux licenciés d'Auvergne-Rhône-Alpes qualifiés à l'issue des championnats territoriaux et sur la base de conditions d'accès diffusées en début de saison ;

EFFECTIFS

	MF	MG	CF	CG	JF	JG	SF	SG	VD	VH	TOTAL
2016 Le Pouzin	43	47	35	43	17	34	32	41	1	8	301
2017 Aubenas	46	55	46	54	16	34	29	46	0	5	331
2018 Boën	50	48	40	49	15	31	36	46	1	8	324
2019 Saint-Etienne	47	57	45	56	29	38	32	58	2	10	374

INSCRIPTIONS/MISE EN LIGNE DES RESULTATS GÉRÉ PAR LA LIGUE

- Inscription au calendrier fédéral après désignation du président de jury (pdj)
- Mise en ligne des fiches d'information et du programme après vérification par le Président de Jury ;
- Gestion des inscriptions en fonction des conditions de participation ;
- Tarif : 20 € jeune, 25 € Senior/Vétéran (20€ supplémentaire passé la date limite)
- Date limite d'inscription : 10 jours avant la compétition pour permettre aux ouvreurs de travailler en connaissance des effectifs et du niveau des grimpeurs. Cela doit également permettre au gestionnaire de résultats de préparer les listes de pointage, et fiche navette des compétiteurs. Les compétiteurs retardataires sont majorés de 20€.
- Mise en ligne des résultats le lendemain de la compétition
- Il est à noter que le club organisateur inscrit ses propres compétiteurs sur le site en ligne de la compétition.

OUVERTURE DE LA COMPETITION

La Ligue prend en charge la rémunération des ouvriers pour les 7 journées d'intervention.

- L'équipe est composée de 4 (ou 5) ouvriers licenciés FFME (détenteurs du diplôme d'ouvrier N1 ou N2) :
 - 1 chef ouvrier et 2 ouvriers désignés par la ligue ;
 - 1 ouvrier proposé par le club / CT ;
 - Stagiaire : en fonction des demandes
- Les ouvriers sont rémunérés sur la base de 220€ /jour (diplôme validé), 240€ pour les membres de l'ETR et chef ouvrier.
- Chaque ouvrier apporte son propre matériel d'ouverture (visseuse et embouts, clés allen, baudrier, magnésie, brosses, casque)
- Le plan d'ouverture est proposé par le chef ouvrier
- Programme d'ouverture :

Démontage le week-end précédent la compétition et lavage à la charge du club ;

Les prises sont stockées par couleur dans des caisses solides prévues à cet effet ;

Ouverture de la compétition du lundi au vendredi (9h-18h. 7h / jour par ouvrier).

Matériel fourni par l'organisateur : vis à bois torx/würth : 20/25 (pas de tête réduite)

REOUVERTURE

Au terme de la compétition, il reste entre 12 et 20 voies sur le mur selon la SAE. La ligue finance 3 journées de réouverture en mettant à disposition un ouvrier.

Réouverture à définir

RESERVATION ET INSTALLATION

- Mise à disposition du mur d'escalade pour l'ouverture et le déroulement de la compétition (une semaine + le temps de réouverture)
- Mise à disposition d'une salle d'isolement à proximité du mur d'escalade (gymnase) avec accès au pan d'échauffement (pouvant accueillir environ 40 grimpeurs : les finalistes).
- Salle de délibération pour le jury (en cas de réclamation vidéo et contrôle antidopage)
- Pan d'échauffement : montage à prévoir si nécessaire
- Zone de gestion des résultats / panneau affichage
- Tables & chaises pour la gestion des résultats.
- Tables et chaises pour les juges en pied de voie.
- 2 nacelles ciseau (50 à 70€/jour/nacelle + transport) à prévoir
- Gestion du public et zone de compétition délimitée (barrières)
- Zone identifiée pour les ouvriers lors de la compétition (en cas d'appel pour information et incident technique au pied du mur)

MATERIEL

Ligue ffme AuRA	Club
• Matériel hifi : sono, enceintes + micro à fil et sans fil • 2 oriflammes ffme • Imprimante / scanner + papier + toner • Talkie walkie : 2 • Caméras (4) • Ordinateur pour visualiser les réclamations • Affichage des n° de voie / top • tours de cou pour les juges/staff/coach • banderoles partenaires (...) • Matériel de gestion des résultats (tablettes) • Dossards, fiches de juges, feuilles compétiteurs, stylos	• Podium • Banderoles partenaires & panneau sponsor • 1 imprimante laser (à confirmer) • Quincaillerie ouverture : boulon, visserie pour volume et contre vis torx ou cruciforme, caisse de rangement pour les prises. (Cf doc <i>Ouverture Mode d'emploi</i>) • Ordinateur Class cimes (Compesca ? escalade on line)

ORGANISATION HUMAINE AU SEIN DU CLUB

Le nombre de personnes affectées aux tâches ci-dessous est adapté à un format particulier de compétition. Il est à noter que la liste des tâches n'est pas exhaustive et qu'un travail d'organisation doit être effectué en amont des journées de compétition. (doc de répartition des tâches et rétro planning disponible)

Accueil des compétiteurs : pointage et attribution des dossards + feuille compétiteur. 1 personne par catégorie. Inscription des entraîneurs. Les dossards et feuilles de juges et compétiteurs sont en place sur les tables d'accueil dès le vendredi soir. 5 personnes le samedi 4 le dimanche

Régularisation des règlements et attestation de paiement : Ligue

Président de jury : il est proposé par le club et validé par la commission compétition

Juges : 12 juges le samedi et 12 juges le dimanche. Formation à programmer. Les clubs fournissent des juges à partir de 3 compétiteurs inscrits sur la journée de compétition.

Lors d'un championnat régional, des juges des clubs des participants doivent être en mesure de proposer la nomination de juges de voie selon les conditions suivantes:

- 1 juge de voie ou de bloc et un assureur à partir de 3 compétiteurs inscrits par le club ;
- 2 juges et 2 assureurs à partir de 10 compétiteurs inscrits par le club ;

10 jours avant le début de la compétition, le Président De Jury dispose des juges inscrits en ligne ainsi que les juges fournis par le club organisateur. Dès lors, le Président de Jury constitue comme il le souhaite son équipe

Gestion résultats avec Escalade On line (à confirmer) : 1 personne chargée de la saisie sur le logiciel + 1 aide qui récolte les résultats progressivement.

Responsable isolement : 2 personnes au pointage des finalistes. 1 personne au pied du mur avec talkie-walkie pour faire le lien entre les 2 zones. (à partir de 16h-17h)

Booster : 1 personne qui veille à la préparation des grimpeurs et à leur passage successif et sans attente. Il fait des appels au micro en cas de retard d'un concurrent.

Assureurs pour les finales à vue. 10 assureurs le samedi. 8 le dimanche. Les compétiteurs s'assurent entre eux pour les voies de qualification.

Cameraman : L'enregistrement vidéo est obligatoire dans toutes les voies servant à déterminer les qualifiés au championnat de France càd les demi-finales : 4 + 1 responsable vidéo.

Montage vidéo : 1 personne en charge du montage vidéo pour les démonstrations des voies de difficulté le jeudi et vendredi. Horaires à définir. (Démonstration assurée par les ouvreurs)

Speaker : membre du club (en option)

Sono : un Dj membre du club ou playlist à prévoir avec une personne référente

Divers : installation podium, préparation lots/médailles, installation rangement banderoles/oriflammes. Mise en place des tables et chaises vendredi, montage du pan d'échauff (si nécessaire), nettoyage et poubelles.

La nomination de responsables pour chaque secteur permet d'assurer un fonctionnement efficace :

- 1 responsable buvette ;
- 1 responsable difficulté ;
- 1 responsable bloc ;
- 1 responsable vitesse.

PROGRAMME

7h30 - 8h00 :	Accueil
8h15 :	Démonstration des voies de qualification
8h30 - 14h00 :	Qualifications
14h45 :	Démonstration des voies de demi-finale
15h - 17h00 :	Demi-finales
18h - 19h00 :	Finales
19h15 :	Remise des prix

BUVETTE

La buvette est traitée et gérée par le club.

Sur le budget de la compétition, la ligue achète à la buvette du club les repas des bénévoles (juges, informatiques, assureurs...) 35 repas X 2 jours pour un montant de 4,50€ le repas.

INVITATION des OFFICIELS

Le club se charge d'inviter les élus municipaux, communauté de commune, conseillers généraux. De même pour la presse locale



Ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes
TSF, 180 Boulevard de Charavines 38500 VOIRON

[Site internet](#)

PARTENAIRES / STANDS

Le club sollicite ses partenaires habituels pour récompenser les podiums. Selon les possibilités, il est possible de proposer la mise en place de stands partenaires dans l'enceinte du gymnase. Les emplacements sont délivrés en échange de lots ou d'une contrepartie financière.

Mise en place avec la ligue d'un **partenariat avec un fabricant de prises** pour faire bénéficier aux clubs organisateurs d'un tarif préférentiel

COMMUNICATION

Le site internet de la ligue répertorie les étapes de la Coupe régionale ainsi que son fonctionnement. Des articles sont rédigés pour chacune d'entre-elles pour présenter leur format et leurs spécificités. Ces infos sont relayées sur les réseaux sociaux.

La ligue diffuse le calendrier des compétitions régionales directement aux clubs et Comités Territoriaux de la région ainsi qu'à l'ensemble des participants des dernières étapes.

D'autre part, la ligue crée une affiche générique pour l'ensemble des étapes du circuit.

Cette affiche est déclinable pour chaque étape régionale, de manière à mettre en avant chacun des opens régionaux tout en conservant un trame commune.

L'affiche peut permettre aux organisateurs de rechercher des partenaires de son côté.

Toutefois, elle devra systématiquement afficher les partenaires de la ligue ainsi que les logos ci-dessous : Coupe régionale + le logo Région Auvergne-Rhône-Alpes + logo FFME (ci-contre)



CONDITIONS GÉNÉRALES

La Ligue et le COL s'engagent sans restriction à respecter l'ensemble des règlements de la FFME.

Les règlements sportifs ainsi que les règlements d'organisation relatifs aux compétitions d'escalade sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ffme.fr/federation/page/textes-et-reglements>

RÉCAPITULATIF PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR LA LIGUE

- Ouverture : 4 ouvreurs sur 7 journées ;
- Réouverture 3 journées d'ouverture réalisées par la ligue ;
- Location 2 nacelles (10 jours) ;
- Repas bénévoles 35 repas 2 journées ;
- Déplacement, hébergement et indemnité du président de jury ;
- Coupes & médailles ;
- Matériel informatique (caméras, vidéo, imprimante, toner...)
- Subvention de 1000€ (achat de prises et volumes)



Ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes
TSF, 180 Boulevard de Charavines 38500 VOIRON

[Site internet](#)